
Renvoi au comité des finances de la pétition du citoyen Ravelet fils, qui demande à pouvoir changer son assignat dans une caisse, en annexe de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de la pétition du citoyen Ravelet fils, qui demande à pouvoir changer son assignat dans une caisse, en annexe de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 394;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27002_t1_0394_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

même courage, du même désir de vaincre, nous sommes en marche pour nous rendre au poste d'honneur et impatients de nous mesurer avec les esclaves de l'Autriche; Guimberteau, a reçu nos serments de défendre la liberté jusqu'à la mort; orgueilleux des marques d'estime et d'amitié que nous a donné ce respectable représentant, nous justifierons sa confiance, n'en doutez pas, nous le jurons de nouveau à la Convention, à la République entière; ne quittez votre poste que lorsque la liberté sera bien affermie; continuez à nous donner de bonnes loix, et à propager les principes de *La Liberté de l'Égalité*, et, reposez-vous sur les escadrons et les phalanges républicaines, du soin d'en assurer le triomphe.

Nous vous recommandons les ennemis du dedans, nous nous chargeons de ceux du dehors.

Ce ne sera pas en vain que vous aurez armé nos bras; périssent tous les lâches qui seraient assez scélérats pour abandonner et trahir une si belle cause. Vive à jamais la République, vivent nos bons représentants ».

La présente adresse, faite et rédigée, en présence du maire et d'une députation de la municipalité de Neufchastel d'après l'invitation qui lui en a été faite au nom dud. Escadron qui ont signé avec nous.

C.L. CHAUFFREY, Pierre LEFEVRE, J. LAMY, LIBERT, TOREL, Charles VAUSSY, François DESROIS, J. COLLEVILLE, J.B. LOUVET, Pierre POUPAIN, LEPREVOST, Gabriel LE BROC, BAZIRE, BIOUTT, J MANCEL, Jean ROUSSET, AUZERAYE, ANGOT, SORLIN, Julien MOREL, J. FLAINS, MORAND, Jaque MITET, C. LELIÈVRE, AUMONT, CHANTEL, LEFEVRE, LAMAZE, DURAND, HERIER à Paris, P. NOIR, PRANPAIN dit Divertisent, DURAND, LEPETIT (*m^{ai} des logis en chef*), MAHEUST, J. POUSSIN, CARBONNELLE (*m^{ai} des logis en chef*), J. SENOS (*m^{ai} des fourriers*), SANSON, DUPONT, DESDOUETS, CARBONNEL, BIOURON, GOGUET, BOURNISSIEU, DIEUZY, ROGER, DESFONTENELLES, LE BOSQ, J.L. FOUQUE, BERTHELMY, VAULARE, LIEUBRAY, LAFONTAINE, GRANDCOURT, GUILLOTTE, PERECHY, LECONTE, DURARD, P. GILLE, F. LUBIN, L. BOUCHER, CORNIQUET, Jean MAINFRAY, LECESNE, CHAUMONT, DETHAN, L. PILET (*m^{ai} des logis*), Etienne SAUCISSE, F. GUERNET, GUERBILLE, BENARD (*brigadier*), Jacque POUSSIN, J. HAUVEL, G. MAINFRAY, DUBOST, P.J. PERCHAYE, D. CHASLE (*m^{ai} des logis*), LESOURD, CAHANNE (*Lieut. 1^{re} Cie*), ALEXANDRE, BARBEY (*cap.*), CHARPENTIER (*cap. vétér.*), PINCHARD (*Lieut.*), SOUFLAND (*sous-lieut. de la 1^{re} Cie*), DELASALLE (*chef d'escadron*), LELOUP [et 2 signatures illisibles].

P.c.c. BLOQUET (*off. mun.*), MAGNIER, TREMBLAY, FÉRON (*agent nat.*).

PIÈCE ANNEXE

1

ANNEXE AU N° 56

[*Pétition du cⁿ Ravelet fils, à la Conv.*] (1).

Le 20 germ. II, à 10 h. du matin, Moi; commissaire ordonnateur en chef de l'Armée du Rhin, certifie que le citoyen Louis-Pierre Ravelet, élève en chirurgie, natif de Saint-Vrain, district de Saint-Dizier, département de la Marne, est arrivé le 12 de ce mois, à Wessel, avec les otages qui ont été retenus à Mayence l'année dernière et dont il fait partie, et qu'il m'a représenté un assignat de la somme de 200 liv. à face ci-devant royale, signé Chipon, sous n° 31198, qu'il m'a déclaré provenir du payement de ses appointements à lui fait par le citoyen Degorsse, Directeur des hôpitaux à Mayence, lequel il n'a pu changer, étant retenu comme otage en pays étranger. Et à l'instant, led. assignat a été remis au citoyen Ravelet, avec une expédition du présent procès-verbal, que j'ai dressé pour lui valoir et servir ce qu'il appartiendra, et qu'il a signé avec moi les an, mois et jour que dessus.

PRIME, RAVELET.

[*Ravelet fils, chirurgien à l'A. du Rhin, à la Conv.; 18 flor. II*].

« J'ai reçu à mon retour de Mayence, un assignat de 200 liv., à face ci-devant royale, faisant partie de mes appointements qui m'ont été soldés par le citoyen A. Degorsse, Directeur des hôpitaux à Mayence.

Je n'ai pu échanger cet assignat dans aucune caisse. Et lors de ma détention en pays étranger, cette monnaie n'avait non plus aucun cours.

Je demande à la Convention, une autorisation pour échanger cet assignat. Dans ce moment, je suis peu riche, et mon père qui est encore détenu à Wessel, m'a laissé le soin d'une mère et de deux sœurs qui partagent mon infortune.

J'ai à l'appui de ma demande toutes les pièces justificatives ».

RAVELET fils.

Renvoyé au Comité des finances (2).

(1) C 303, pl. 1110, p. 24, 25.

(2) Mention marginale datée du 18 flor. et signée Isoré.

Autres mentions marginales :

— « Séance du 18 flor. Le Comité considérant que l'intérêt général ne permet aucune exception à la loi dont il s'agit, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Renvoie la pétition au C. des secours pour lui en être accordé un s'il y a lieu.

L'assignat sera envoyé à la trésorerie pour être brûlé suivant la loi Monnot. »

— « Remis au citoyen Mauduyt, le 22 flor. II. R. Ducos. »

— « Il y décret du 27 flor. »